



**TARN-ET-GARONNE**  
**AMÉNAGEMENT**

À Montauban, le 11 avril 2024

Monsieur Pierre COYAUD à  
Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne

**Objet :** Dépôt officiel du dossier Déclaration d'intérêt général

Je soussigné, Monsieur Pierre COYAUD, Directeur du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, dépose officiellement en ce jour, le 11 avril 2024, un dossier de Déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement et portant sur la Charte « *Stratégie Départementale de sécurisation de l'accès à la ressource en eau par la création et l'optimisation de retenues individuelles et semi-collectives de substitution* ».

Ce dossier de Déclaration d'intérêt général comprend une déclaration d'intérêt général ainsi que ses annexes et un résumé non-technique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Directeur du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement  
Pierre COYAUD

**Syndicat Mixte**  
**Tarn-et-Garonne Aménagement**  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN Cedex  
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z